

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le 11 JUIN 2019

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par MG

Réf. : [REDACTED]

Maître Rémy JOSSEAUME
36 rue Vital
75016 Paris

Maître,

Vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client. [REDACTED]

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire



Stéphanie PETIT